REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE AULNOIS-SUR-SEILLE

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 057-215700402-20260521-AULARR2026006-AR

ARRETE
RESTREIGNANT ET MODIFIANT LA CIRCULATION
AUL AR 2026- 006

Le Maire de la commune de AULNOIS-SUR-SEILLE

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Considérant que la fête des voisins aura lieu le samedi 30 mai 2025 à partir de 18h00 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er. La circulation et le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies suivantes :

- Rue Clément COUE entre la Place du Général de Gaulle et la rue de la Seille

Du samedi 30 mai 2026 à 12h00 au dimanche 31 mai 2026 à 12h00.

Article 2. Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 3. Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de AULNOIS-SUR-SEILLE, dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de CHATEAU-SALINS.

Fait à Aulnois-Sur-Seille, le 21 mai 2026

La Maire,



Wendy KELLER